

c'est vous qui le dites

VOTE NON OBLIGATOIRE : POURQUOI PAS ?

Le vote est obligatoire en Turquie, au Brésil et en Egypte. La démocratie s'y porte-t-elle mieux ? En France (où le vote n'est pas obligatoire, NDLR), le faible taux de participation aux législatives s'explique par deux phénomènes : le mode de scrutin majoritaire à deux tours (qui ne laisse généralement subsister que deux candidats au second tour, de nombreux électeurs n'y étant pas représentés) et sans doute que les Français considèrent l'élection présidentielle (qui précède les législatives) comme déterminante : la participation y oscille entre 70 et 80 %, ce qui est tout à fait appréciable.

Norbert Brenes

LES SOMBRES DESSEINS DE LA N-VA

La N-VA cherche à négocier sans volonté d'aboutir, uniquement pour rendre le PS responsable de l'échec (de la formation d'un gouvernement fédéral, NDLR). Et avec ce que les partenaires de la N-VA ont accepté comme programme de gouvernement flamand, il est illusoire d'espérer une majorité fédérale alternative sans la N-VA.

On retournera aux urnes, j'en suis persuadé dès le premier jour. C'est ce que la N-VA souhaite réellement. Même si elle y perdait encore quelques plumes au profit du VB, l'objectif est d'avoir une majorité flamande indépendantiste N-VA-VB à la chambre.

Eric Petre

ENSEIGNEMENT : UNE ORGANISATION OBSOLETE

Je suis enseignant depuis plus de 35 ans, et depuis 35 ans, mais avant cela certainement, des pédagogues, des experts, des chercheurs, des enseignants, dont je fais partie, tirent la sonnette d'alarme. Ils sont en cela rejoints par les plus grandes institutions internationales (UE, OCDE, Pisa...) qui, année après année, soulignent le caractère inégalitaire de notre enseignement connu pour renforcer les inégalités plutôt que pour les corriger, sa gabegie en moyens financiers et humains (60 % de nos enfants redoublent au moins 1 fois en 12 ans...), et ses très mauvais résultats... L'organisation de notre enseignement est obsolète, dans ses contenus, dans son calendrier, et dans sa pédagogie. Donnons une chance au pacte d'excellence, qui est loin d'être parfait car pas assez radical mais qui va, enfin, dans le bon sens !

Jean-Jacques Coets

L'INQUIÉTANTE DIRECTION FLAMANDE

Vivons-nous encore dans le même pays ? Non, hélas et la direction que prennent les Flamands, par le biais des partis politiques démocratiques flamands ne cesse de m'inquiéter. Supprimer le vote obligatoire aux communales, durcir l'accueil des migrants, mise en place d'une politique climatique frileuse, mise en exergue de la culture flamande, autant de mesures phares qui éloignent encore un peu plus la Flandre des francophones.

Comment un gouvernement fédéral sera-t-il possible dans ces conditions ? N'arrivons-nous pas au terme de notre avenir avec nos amis flamands ? Les partis francophones sont déjà allés « un pas trop loin » avec la dernière réforme institutionnelle qui casse la solidarité économique entre les régions du pays. La Wallonie et Bruxelles ne doivent-elles pas clairement réfléchir à se séparer de cette Flandre très à droite, égoïste, nationaliste, méprisante pour les francophones ? Et c'est un citoyen très attaché à la Belgique et aux Flamands qui se pose cette cruelle question !

Robert Moor

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Quelle place laisser à la reconnaissance faciale ?



L'efficacité des algorithmes n'a cessé de progresser. Les expérimentations se multiplient par ailleurs. Le risque que les libertés individuelles aient à en souffrir est de plus en plus concret.

MATHIEU COLINET

Reconnaissance faciale : en voilà une locution qui a résonné dans l'actualité ces derniers mois. Pour indiquer, comme en France ou en Belgique, de nouveaux usages pour une technologie qui facilitera l'identification de personnes recherchées ou suspectes. Ou pour s'inquiéter à l'inverse, comme aux États-Unis ou au Royaume-Uni – ou elle est semble-t-il davantage déployée –, des risques et des dérives inhérents à son utilisation. Pour l'essentiel, ceux-ci ne sont pas neufs puisqu'ils apparaissent parmi les traits de sociétés futuristes hypercontrôlées voire totalitaires dans une série de romans d'anticipation ou de science-fiction. À force d'avancées techniques, tout cela semble toutefois de plus en plus réel.

« Je ne sais pas si vous vous souvenez de ces petits appareils photo à une centaine d'euros qui étaient sur le marché début des années 2000 », interroge Bruno Dumas, professeur au sein de la faculté d'informatique de l'Université de Namur. « Même si on ne parlait pas encore pour eux de reconnaissance faciale, un algorithme leur permettait de pointer l'emplacement d'un visage sur une photo. Les algorithmes de reconnaissance faciale qui existent aujourd'hui sont liés à des probabilités de reconnaissance de plus en plus élevées. En la matière, tous les efforts de recherche ces dernières années ont consisté en cela : à ce que la probabilité pour un algorithme d'identifier une personne parmi une quantité d'autres soit la plus haute possible. »

Pour doper les possibilités d'une machine de mettre des noms sur des personnes, les chercheurs ont misé sur l'intelligence artificielle et ont « entraîné » les algorithmes en les confrontant à des milliers de visages venant de bases de données. « Ils ont été exposés à une diversité de visages, de poses, d'éclairages... », affirme Jean-Luc Dugelay, professeur en France à l'école d'ingénieurs Eurecom. « Aujourd'hui, on peut dire qu'il y a quasi 100 % de chances qu'une machine reconnaisse une personne lorsque celle-ci apparaît de face et avec une expression de visage neutre. Si la reconnaissance doit se

faire à la volée, dans un environnement beaucoup moins contrôlé, les probabilités descendent. »

Bruno Dumas abonde dans le même sens : « La précision des systèmes dépend directement du nombre de visages que vous souhaitez reconnaître. En d'autres termes, chercher une personne dans un échantillon d'un millier, cela donne un taux de reconnaissance de 99 %. Mais c'est un cas idéal. Un autre, plus réaliste, serait une centaine de visages, par exemple des équivalents "fichés S" recherchés par la police à reconnaître dans un échantillon d'un million de personnes, soit la population bruxelloise. Les performances resteront acceptables : 80-90 % de précision. Ce qui veut dire que certaines caméras rateront les personnes à rechercher alors que d'autres fourniront beaucoup de ce que l'on appelle des "faux positifs", c'est-à-dire qu'elles identifieront des personnes comme étant recherchées alors qu'elles ne le sont pas. » Et s'il fallait tenter d'identifier l'entièreté des visages d'une même population d'un million de personnes ? « Ça, c'est illusoire pour l'heure », affirme Bruno Dumas. « Et selon moi, on en est encore loin. »

Cet horizon des possibilités actuelles permet d'éclairer un aspect primordial de la reconnaissance faciale : outre d'algorithmes entraînés, elle a besoin en amont de tout un travail d'enrôlement. Ce terme désigne toute une série d'opérations consistant à établir pour un visage une espèce de gabarit à partir notamment de ses différents éléments, des distances entre ceux-ci, d'angles. « Avant de pouvoir être reconnu, il faut être connu », résume Jean-Luc Dugelay. « On va en fait extraire l'essentiel du visage, tous ses traits caractéristiques. En mathématiques, cela donne un vecteur. La suite du travail vers la reconnaissance va consister à calculer la différence entre ce vecteur et un autre calculé à partir des visages sur les images, captées par des caméras par exemple. »

« Un cadre légal à ajuster »

Ces précisions permettent d'embler de pointer différents risques. Pour l'enrôlement par exemple, il semble assez légitime de se demander qui le pratique. La police et plus largement les services de sécurité ont assurément entrepris ce travail pour des individus jugés à risques. Sans sombrer dans des théories délirantes, est-ce complètement insensé d'imaginer qu'au-delà, des entreprises privées dans le monde aient pu se lancer dans un travail d'enrôlement plus « intensif », étant entendu notamment que sur les réseaux sociaux se trouve une quantité infinie de photos dûment identifiées ? « Il y aurait beaucoup d'obstacles juridiques à une telle utilisation. Mais souvent dans ce genre de cas, tant que personne ne dépose plainte, il est difficile de savoir », note Bruno Dumas.

Des doutes semblables peuvent également chatouiller lorsqu'il s'agit d'en-

visager la provenance des images servant à entraîner les algorithmes de reconnaissance. A ce sujet, il y a quelques mois, aux États-Unis, la plateforme de stockage de photos Ever a dû reconnaître qu'elle avait utilisé les photos stockées pour développer en catimini son propre algorithme.

En Europe, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et différentes législations nationales se côtoient pour encadrer l'utilisation et la conservation des données personnelles, comme des photos, et partant le développement de la reconnaissance faciale. « Je crois toutefois qu'il faut ajuster ce dispositif », affirme Alain Strowel, professeur de droit à l'UCLouvain et à l'Université Saint-Louis. « L'approche du RGPD est très globalisante avec une définition très large des données personnelles. Une photo, c'est une donnée personnelle. Mais une photo que l'on traite avec la technologie propre à la reconnaissance faciale, c'est davantage que cela, c'est une donnée personnelle sensible ou biométrique. Et cela mérite d'être clarifié. »

La puissance d'un outil

Plus largement, le développement de la reconnaissance faciale déploie une perspective, celle pour nos sociétés d'entrer dans un système de surveillance beaucoup plus étendu. Disposer des caméras de reconnaissance faciale à différents endroits d'une ville, ne serait-ce pas au fond comme soumettre à plusieurs contrôles d'identité quotidiens les habitants de celle-ci ? « Ce genre de contrôles fait partie des missions de la police sans doute, mais leur multiplication peut tout de même poser problème », indique Alain Strowel. « Sans compter que des organisateurs de spectacles ou d'événements sportifs pourraient éventuellement vouloir faire de même. Pointerait alors le risque d'entrer dans une société de surveillance généralisée, plus seulement organisée par rapport à notre vie sur internet, mais par rapport aussi à notre vie physique. »

Bruno Dumas ne dit rien d'autre quand il avance qu'est arrivé à l'égard de la reconnaissance faciale le « moment d'un choix politique ».

« Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'avec la reconnaissance faciale on dispose d'un outil d'une grande puissance », affirme Jean-Luc Dugelay. « Il y a clairement un risque de "sur-surveillance". Faut-il par exemple chercher à identifier tout le monde dans une foule ou simplement les individus recherchés ou suspects ? Veut-on que la police puisse identifier non seulement chaque personne dans une foule, mais aussi celles qui l'accompagnent éventuellement ? Ce sont toutes des questions auxquelles on peut répondre en disant qu'on veut des latitudes étendues pour la reconnaissance faciale. Mais encore faut-il que le sujet soit préalablement mis en débat, qu'on puisse en discuter. »

Les algorithmes de reconnaissance faciale ont fait leur apparition dans une série d'aéroports à travers le monde.

© PHOTONEWS

Des algorithmes « discriminants »

Sur le front de la résistance à la reconnaissance faciale, la ville de San Francisco s'est distinguée en mai dernier en bannissant son usage pour la police ou les autres organismes locaux. Les arguments sur lesquels repose cette décision croisent les inquiétudes « traditionnelles », mais les prolongent également, avec le comportement discriminatoire des algorithmes à l'égard des personnes noires. Construits à partir de visages blancs, ceux-ci ne se « comportent » pas de la même façon en face de visages blancs ou noirs. En février 2018, une étude du MIT Media Lab mettait déjà en garde, indiquant que les logiciels de reconnaissance faciale étaient efficaces pour déterminer le genre d'une personne à condition d'être un homme et d'avoir la peau blanche. Dans les autres cas, les performances des fameux logiciels étaient beaucoup plus faibles. Une raison de plus pour repousser la reconnaissance faciale, selon la ville de San Francisco. M.C.